



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 4 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre, à vingt heure, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés : M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis - Mme REBEYRAT Bernadette

Etaient absents : /

A été nommé secrétaire : M. GIRAULT Pierrick

<u>Date de convocation :</u> 28/10/2023	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13
---	---

Ouverture de la séance 20h00

Présentation du projet éolien de Verrières par Lucie SIROT, Cheffe de projet pour la société Eolise, basée à Chasseneuil du Poitou

Invités à cette occasion :

- les maires et élus des communes de Bouresse, Lhonnaizé, Mazerolles et Saint-Laurent-de-Jourdes
- Mme la vice-présidente en charge de l'environnement, le Directeur Général de Services et le technicien ENR de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Avant que Mme SIROT ne débute sa présentation, Monsieur le maire reprend l'historique, côté commune, de ce projet débuté en 2019 par la société Eolise :

- 12/06/2019 : délibération du conseil municipal exprimant un avis défavorable au projet éolien d'EOLISE.
- 29/05/2023 : article de presse avec les maires des communes impactées pour exprimer à nouveau, ensemble, un avis défavorable.
- 07/06/2023 : délibération du conseil municipal exprimant une nouvelle fois un avis défavorable au projet éolien + avis défavorable concernant l'installation d'un mât de mesure du vent + avis défavorable du maire à la déclaration préalable n°DP08628523S0012 déposé par la société Eolise le 21 juin 2023 concernant l'installation de ce mât de mesure.
- 21/08/2023 : courrier de la CAA de Bordeaux signifiant à la commune que la société Eolise a déposé un recours pour excès de pouvoir avec une mention d'un préjudice estimé de 116 000 €. Illégalité de la décision confirmée par M. le préfet
- 24/08/2023 : le maire annule sa précédente décision et donne son accord pour l'installation du mât de mesure du vent.

Monsieur le maire indique que c'est une première présentation du projet, dans le cadre d'une séance du conseil municipal. Il rappelle donc que le public n'est pas autorisé à intervenir dans les débats.

Le support de présentation est disponible sur le site internet de la commune ou sur demande auprès du secrétariat de mairie

Synthèse des échanges

Mme SIROT indique que la France est en retard sur l'éolien : 9 500 éoliennes en France contre 29 000 en Allemagne. La Nouvelle Aquitaine est également en retard par rapport au nord du pays mais bénéficie d'un fort potentiel éolien, notamment dans l'ex-Poitou et dans une partie de l'ex-Limousin.

Intervention de M. VIAUD, maire de Verrières : n'y a-t-il pas de vent à Bordeaux ou dans les Landes ? Il lui semble bien que oui pourtant...



Mairie de VERRIERES

Réponse EOLISE : si mais des freins existent : montagnes, forêts, zones militaires, urbanisation... ces freins ne sont pas politiques mais géophysiques. Le sud de la Nouvelle Aquitaine est plutôt ciblé pour le solaire.

Intervention de M. LUTEAU, maire de Bouresse : les éoliennes ne peuvent être installées qu'à la campagne ?

Réponse EOLISE : dans de rares cas elles peuvent être installées dans des zones industrielles mais en règle générale, c'est plutôt en zone rurale car les éoliennes doivent être situées à une certaine distance des habitations.

Intervention de Mme MAUPIN, maire de Mazerolles : Elle a découvert le projet éolien de Mazerolles en 2020. Ni le conseil ni les propriétaires n'en veulent. L'aviation aurait pu le faire échouer mais, finalement, la société n'en sera pas empêchée... Comment dire non lorsque personne ne veut de ces éoliennes ?

Réponse EOLISE : pour le cas de Mazerolles, une convention a été signée entre cette société concurrente d'Eolise et l'aviation afin qu'en cas d'alerte, les éoliennes soient arrêtées. Pour dire non, il faut attendre l'enquête publique et c'est la préfecture qui tranchera, au vu des résultats de cette enquête.

Intervention de Mme MAUPIN, maire de Mazerolles : sur le sujet des finances, elle reproche aux porteurs de projets éoliens de dire que cela rapporte aux collectivités, alors que c'est faux. Valérie BELLO ajoute que certaines communes perdent même des dotations.

Réponse EOLISE : si, l'implantation d'éoliennes rapporte de l'argent aux communes et aux communautés de communes par le biais de taxes (IFER).

Intervention de Mme BELLO, conseillère municipale de Verrières : elle indique avoir découvert ce projet, démarré en 2019, seulement en 2023 et avoir échangé à plusieurs reprises avec Mme SIROT pour découvrir qu'il était déjà à l'étape 7/10. Elle rappelle que des délibérations ont été prises pour dire non aux éoliennes et que la commune n'en veut pas. Elle indique par ailleurs que si on se réfère au Sraddet (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), le territoire de la CCVG a déjà rempli ses objectifs concernant l'éolien.

Réponse EOLISE : elle rappelle que l'objectif du Sraddet est régional et non pas communautaire. Et au niveau de la région Nouvelle Aquitaine, ces objectifs ne sont pas remplis.

Intervention de Mme JEAN, 1^{ère} vice-présidente de la CCVG en charge de l'environnement : Après la mise en pause du projet en 2020-2021 pourquoi avoir relancé Verrières ? Malgré le Plan Paysage de la CCVG et le désaccord de la commune ? Elle indique ne pas comprendre la méthode d'Eolise, société pourtant basée dans la Vienne. C'est le PDG de la société qui devrait être présent. C'est du suicide pour son entreprise ! En Sud Vienne, nous ne sommes pas des minorités ! Mme BELLO ajoute que les élus sont contre, pourquoi continuer ? Ils représentent la population.

Réponse EOLISE : elle indique que les élus sont toujours contre. En revanche, des études indépendantes ont montré que l'avis de la population est moins tranché...

Intervention de M. VIAUD, maire de Verrières : la lettre d'information qui aurait dû être distribuée à la population selon le calendrier présenté ne l'a visiblement pas été...

Réponse EOLISE : la société a engagé la Poste pour cette prestation, payante. Elle indique que cette communication aurait dû être distribuée avec la publicité. Peut-être que certains usagers l'ont jeté et que d'autres ne l'ont pas eu à cause des « stop pub ».

Intervention de M. COSTET, maire de Saint-Laurent-de-Jourdes : il affirme connaître l'intégralité des 200 habitants de sa commune : cette information n'a pas été distribuée. C'est aussi parce qu'il connaît bien sa population qu'il peut affirmer que les habitants de Saint-Laurent-de-Jourdes sont contre ce projet éolien.

Intervention de Mme BELLO, conseillère municipale de Verrières : les frais engagés par la société ne regardent pas les collectivités. Le territoire ne veut plus d'éoliennes, un point c'est tout.

Réponse EOLISE : cette opinion sera prise en considération au moment de l'enquête publique.

Intervention de M. VIAUD, maire de Verrières : il estime que le territoire a assez donné en matière de parcs éoliens. Aujourd'hui, c'est stop ! En revanche, la commune s'est déjà montrée favorable au solaire par le passé et tout récemment elle a dit oui à deux projets agrivoltaïques. Mais plus d'éoliennes, il y en a trop. Le paysage est déjà déchiré par la centrale nucléaire et les lignes hautes tensions. D'autre part, le réseau RTE n'est pas dimensionné pour cela. Il va falloir acheminer cette production car il va sans dire que les gros consommateurs ne sont pas en Sud Vienne. Le territoire semble juste bon à produire de l'énergie au profit des autres... Des éoliennes mais pas d'entreprises pour le territoire ?

Réponse EOLISE : l'énergie produite va en premier lieu aux plus proches. Le sud Vienne sera le premier bénéficiaire.

Intervention de Mme MAUPIN, maire de Mazerolles : elle regrette que des accords puissent être passés avec les propriétaires, de privé à privé, alors même que la commune est contre.

Réponse EOLISE : Mme SIROT confirme que ces contractualisations sont bien de l'ordre du privé.



Mairie de VERRIERES

Intervention de M. LUTEAU, maire de Bouresse : qu'est-ce que les porteurs de projets éoliens pourraient proposer, pour inciter les communes ?

Réponse EOLISE : un décret est actuellement en discussions concernant un projet d'autoconsommation collective pour un rayon de 10 km autour du projet..

Intervention de M. VIAUD, maire de Verrières : il rappelle que cette promesse a déjà été faite au moment de la construction de la centrale nucléaire... Ces discours sont faits pour inciter les communes à émettre des avis favorables mais ne sont pas suivis d'effets.

Intervention de M. GONIN, technicien ENR de la CCVG : le plan paysage validé par le conseil communautaire en sa séance du 31/08/23 contient un critère de distance de 800 mètres entre un projet éolien et les habitations. Le projet d'Eolise ne semble pas respecter ce critère.

Réponse EOLISE : en effet, si la société devait respecter cette distance, elle ne pourrait réaliser qu'une petite partie du projet, et donc le projet ne pourrait voir le jour. Elle rappelle par ailleurs que ce critère de 800 mètres de distance n'est qu'une préconisation.

Intervention de M. COLIN, DGS de la CCVG : il indique trouver assez curieux qu'une société locale comme Eolise, aille à l'encontre des populations et des élus. Ce critère de 800 mètres est une volonté politique !

Réponse EOLISE : on ne sait pas si la population locale est contre l'éolien mais les sondages effectués montrent le contraire. Les gens savent que l'éolien est nécessaire et ne le juge pas gênant.

Intervention de Mme MAUPIN, maire de Mazerolles : si cela n'est pas gênant, allez mettre une éolienne chez vous. L'éolien fait fuir les touristes ! Certains appellent à la mairie avant leur séjour en Vienne pour savoir s'il y a des éoliennes !

Intervention de Mme BELLO, conseillère municipale de Verrières : elle ajoute que les investisseurs non plus ne veulent plus venir et demande à Mme SIROT si elle connaît la finalité de la loi du 10 mai 2023 portant accélération des ENR : le choix appartient aux collectivités ! Donc Eolise doit respecter cette loi.

Réponse EOLISE : les interprétations de cette loi diffèrent visiblement.

Intervention de M. VIAUD, maire de Verrières : il rappelle que cette rencontre avait pour objectif de découvrir le projet et d'entendre le ressenti des élus du territoire sur le sujet. Compte tenu de la réaction, unanime, des différents représentants, il indique à l'intention de la société Eolise qu'il n'y a aucun mal à faire marche arrière. Qu'il ne faut pas passer en force, surtout pour une entreprise locale. Une réunion publique ?

Réponse EOLISE : la société ne fait pas de réunion publique mais peut tenir des permanences.

Intervention de Mme JEAN, 1^{ère} vice-présidente de la CCVG en charge de l'environnement : elle reprend qu'Eolise ne doit pas faire à Verrières ce qui a été fait, en force, à Mazerolles. La CCVG a fait un moratoire sur le sujet pour dire ce que veut le territoire et ce qu'il ne veut pas. Peu de porteurs de projets ignore ce travail alors une entreprise locale devrait le prendre en considération. Une réunion publique devrait avoir lieu. C'est la démocratie.

Réponse EOLISE : si c'est un souhait, la société Eolise pourrait prévoir une réunion publique mais celle-ci devra être cadrée et le dialogue modéré.

Intervention de Mme MAUPIN, maire de Mazerolles : elle souhaite revenir sur les méthodes des porteurs de projets éoliens concernant la prospection des propriétaires de parcelles susceptibles de recevoir des éoliennes. Elle regrette l'insistance avec laquelle ils reviennent vers ces propriétaires lorsqu'ils ne sont pas d'accord.

Réponse EOLISE : elle dément, de la part d'Eolise, une quelconque forme d'insistance à l'encontre des propriétaires. Plusieurs courriers sont envoyés et des appels sont passés mais la société cesse lorsqu'elle n'a pas de retour.

Monsieur le maire remercie Lucie SIROT pour cette présentation ainsi que toutes les personnes présentes. Une réunion publique aura bien lieu et seront conviés les habitants des communes concernées. Cette réunion devra se dérouler dans un cadre respectueux.

Secrétaire de séance : Pierrick GIRAULT

Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2023 : approuvé

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- Rénovation énergétique de l'école : réalisation de diagnostics

Le Conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 8 novembre 2023 à 20h00



Finances

FPIC 2023

Délibération n°20231004SB01

Le maire présente au conseil municipal la délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2023 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de communes.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Le maire présente au conseil municipal le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'Etat en application de différents critères retenus pour cette répartition.

Le maire précise que la répartition libre nécessite **un vote favorable des 55 communes membres**, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

Le maire propose au Conseil municipal de se positionner pour une répartition libre (ce qui implique le versement de 5 270 € à la CCVG pour l'année 2023).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide une répartition libre du FPIC 2023,
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Projet / travaux

Extension et restructuration de la mairie

Point sur les travaux

Suite à la réception des travaux en date du 28 juillet 2023, toutes les réserves n'ont pu être levées, comme prévu le 18 septembre.

Seules les réserves des lots gros œuvre, charpente et sols ont été levées.

A ce jour, les points les plus importants à terminer concernent le lot isolation avec les faux plafonds à reprendre, le lot menuiseries extérieures avec la pose des brises soleil, le lot menuiseries intérieures avec l'organigramme des clés et différentes finitions concernant le lot étanchéité.

Le déménagement a eu lieu comme prévu le mardi 19 septembre. Monsieur le maire remercie le service technique et Cyril LANNEAU qui se sont rendus disponibles toute la journée.

Le dernier test d'étanchéité à l'air a révélé une mesure correcte (0,54 pour un maximum de 0,80).

Aménagement du bourg

Point sur les travaux

La réception des travaux s'est déroulée le 22 septembre. Les principales réserves concernent la partie végétalisation qui devra être réalisée avant le 30 novembre.

Un point à revoir : les bornes d'accès de la ruelle qui semblent dysfonctionner.

Projet d'aménagement de l'îlot Sausseau

Désignation d'un maître d'œuvre

Reporté

Réalisation de diagnostics avant travaux

Délibération n°20231004SB02

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout devis concernant la réalisation de diagnostics amiante et plomb et tout autre diagnostic dans le cadre des travaux de l'immeuble et du parc Sausseau.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Autorise le maire à faire réaliser tous les diagnostics préalables aux travaux et à signer tout document s'y rapportant.

Projet de rénovation énergétique et extension de l'école

Une première visite du site a eu lieu le lundi 18/09 à 20h00 puis une réunion de la commission s'est déroulée le 3 octobre, à 20h00, avec l'équipe de MOE.

Au programme : rénovation énergétique complète et rafraîchissement des classes + création d'une nouvelle salle de motricité (la salle de motricité actuelle serait transformée en classe) + réaménagement des dortoirs et réfection des sanitaires.

Monsieur le maire indique que l'urgence est de préparer un dossier de subvention en vue de la visite du préfet. M. le DASEN sera également invité à cette occasion.

Rénovation énergétique et extension de l'école : réalisation de diagnostics avant travaux

Délibération n°20231004SB03

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout devis concernant la réalisation de diagnostics amiante, plomb et parasites dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et d'extension de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Autorise le maire à faire réaliser tous les diagnostics préalables aux travaux et à signer tout document s'y rapportant.

Vie quotidienne

Renouvellement du contrat avec la SACPA

Délibération n°20231004SB04

Monsieur le maire rappelle que la commune contractualise depuis plusieurs années avec la société SACPA, pour la capture et le transport des animaux errants sur le domaine public.

Cette convention arrivant à son terme fin 2023, si le conseil municipal en est d'accord, il convient de la renouveler pour une durée d'une année, reconductible 3 fois. Le montant annuel de la prestation est de 1050.18 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide la convention avec la société SACPA et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Centre de Gestion de la FPT de la Vienne : convention unique d'adhésion

Délibération n°20231004SB05

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne exerce :

1° Des missions obligatoires générales concernant le personnel de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés, qui donnent lieu à une cotisation obligatoire ;

2° Des missions particulières concernant le personnel des collectivités et établissements publics affiliés, qui donnent lieu à une cotisation additionnelle ;

3° Des missions complémentaires facultatives concernant le personnel des collectivités et établissements publics, réalisées dans des conditions fixées par convention.



Mairie de VERRIERES

Dans ce cadre, et afin de simplifier les démarches administratives pour les collectivités et établissements publics affiliés, le Centre de Gestion de la Vienne regroupe l'ensemble des missions complémentaires facultatives au sein d'une convention unique d'adhésion.

Cette convention unique d'adhésion est jointe en annexe à la présente délibération.

La signature de cette convention permet l'accès aux missions suivantes (au jour de la présente délibération) :

- Accompagnement au recrutement des agents sur emploi permanent ;
- Accompagnement des évolutions et des parcours professionnels des agents ;
- Conseil en organisation et expertise en Ressources Humaines ;
- Paie : audit de paie, réalisation de la paie pour la structure, calcul complexe de paie ;
- Retraite CNRACL : prestation de contrôle ou de réalisation de dossiers ;
- Archivage ;
- Mise à disposition d'agents par le service d'Intérim territorial ;
- Enquête administrative ;
- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;
- Chômage : mise à disposition d'un dispositif de traitement des dossiers de demandes d'allocation chômage et de leur gestion ;
- Médiation à l'initiative des parties ou du Juge.

Les missions de « médecine préventive », « assurance des risques statutaires » et « Médiation Préalable Obligatoire », compte tenu de leurs spécificités, font l'objet pour chacune d'elles, d'une convention spécifique.

Chaque mission proposée fait l'objet d'une annexe à la convention qui précise les conditions particulières de réalisation. Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne.

Les tarifs des missions complémentaires facultatives sont fixés et peuvent être réévalués par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vienne. Ils sont consultables sur le site internet et sur demande. Ils restent en vigueur tant qu'ils ne sont pas modifiés. En cas de modification des tarifs, ces évolutions s'appliquent à la convention unique d'adhésion en cours sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant à la convention soit signé.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au 1^{er} janvier 2024 et s'achève au 31 décembre 2026.

Il est précisé que toute intervention du Centre de Gestion de la Vienne dans le cadre de cette convention se fera à l'issue d'une demande expresse écrite de la collectivité, la transmission d'une proposition d'intervention par le Centre de Gestion de la Vienne et l'acceptation non équivoque de cette dernière par la collectivité.

La signature de la convention unique d'adhésion n'engage pas la collectivité à faire appel aux missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Vienne.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- **Valide la convention unique d'adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne et autorise le maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.**

Cimetière communal : prix des cavurnes

Délibération n°20231004SB06

Monsieur le maire indique qu'à la suite de l'installation des dix cavurnes au cimetière communal, il convient d'en fixer le prix de vente.

Compte tenu du coût d'installation des 10 cavurnes pour 6 820 € et du prix de vente des cases du columbarium qui est de 600 €, il propose au conseil municipal de fixer le prix de :

- 600 € pour l'achat d'une cavurne au sein du cimetière communal de Verrières.



Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le tarif de 600 € pour l'achat d'une caverne au cimetière communal.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Manifestations

Retour sur la manifestation Octobre Rose

Monsieur le maire remercie les organisateurs pour cette belle journée. Tout le monde a eu l'air satisfait de l'évènement. Un article est paru dans la presse et a été relayé sur les réseaux sociaux avec l'ajout d'un message, par le maire, pour remercier le Département de la Vienne.

Valérie BELLO indique qu'il est regrettable que la marche solidaire n'ait pas été citée dans cet article de presse. Elle a eu un grand succès. Il faut demander un additif. Entre 120 et 130 personnes ont été accueillies. Cette marche a été très populaire.

Catherine VERGNAUD indique que la paëlla du soir a également accueilli 90 personnes.

Valérie BELLO demande à Catherine VERGNAUD de respecter ! Ses remarques sont déplaisantes !

Catherine VERGNAUD répond à Mme BELLO qu'elle aussi fait des remarques !

Valérie BELLO répète que cette marche est l'un des grands moments, le moteur, de la journée. Elle demandera un additif à la presse. Cela a été le moment phare de la journée. C'est un respect pour ceux qui ont préparé.

Monsieur le maire indique que tout le monde a participé, selon ses moyens et que 2 850 € environ ont été récoltés.

Valérie BELLO indique que ce n'est pas cette somme. C'est 2 260€.

Monsieur le maire répond que ça c'est le premier chiffre du soir, mais il y a eu d'autres fonds.

Valérie BELLO répond que peu importe ! Ce qu'elle veut c'est le respect !

Monsieur le maire indique que ce fut un travail conséquent, y compris en soirée, lorsqu'il n'y avait plus personne pour ranger ! Lui-même indique avoir été présent le vendredi pour la préparation et dès le samedi matin pour aller chercher la calèche. Il ne sait pas s'il pourra toujours le faire. Il a de nouveau pris des congés pour préparer cette journée

Valérie BELLO indique que c'est le cas de tous.

Monsieur le maire rappelle toutefois que, le soir, pour une raison inconnue, le froid peut-être, les troupes fondent comme neige au soleil... Et ce sont bien souvent les mêmes personnes qu'on retrouve pour le rangement. Ces bénévoles s'épuisent et il est inquiet pour le tissu associatif.

Valérie BELLO répète qu'elle tient à ce que la marche solidaire soit évoquée par la presse !

Monsieur le maire souhaite aborder quant à lui un autre moment, touchant, de cette journée : les balades en calèche avec les résidents de l'EHPAD. Ils ont été enchantés et émus d'entendre à nouveau le bruit des fers sur la chaussée. Transportés par leurs souvenirs, ils ont raconté l'ancien temps.

Valérie BELLO rappelle que la marche solidaire a fait venir entre 120 et 130 personnes.

Monsieur le maire répond que le repas du soir en a fait venir 90 et félicite le Comité des Fêtes et tous ceux qui se sont relevés les manches pour ce repas.

Monsieur le maire remercie aussi le service technique pour la préparation et l'installation des parapluies. Il précise que ceux qui sont abimés seront remplacés ou retirés.

Guillaume DEMEESTER indique que si un ajout doit être fait dans la presse, il faudra également citer les autres animations de la journée.

Valérie BELLO indique que c'est dommage...

Tour de table

Sylvie DECHATRE indique qu'une animation intitulée « Au temps de papetiers » aura lieu dans le cadre des TAP. Cette animation de 5 séances est proposée par l'Ecomusée. Le coût de cette prestation est 451 €.

Catherine ROBERT demande si le photocopieur installé dans la réserve de la médiathèque peut être retiré. La bibliothécaire ne s'en sert pas et elle préférerait du rayonnage. Monsieur le maire indique qu'elle n'a peut-être pas non plus besoin de la sono. Il faudrait ramener ces matériels au local rangement de la mairie. Il en profite pour informer le conseil que l'alarme de la mairie est fonctionnelle. En revanche, les nouveaux barilletts ne sont toujours pas réceptionnés et nous n'avons que quelques clés.



Mairie de VERRIERES

Valérie BELLO demande si une date a été calée pour réunion publique concernant les projets agrivoltaïques. Monsieur le maire répond que ce n'est pas encore le cas tout comme pour une date de signature de convention pour la participation citoyenne.

Mme BELLO indique que c'était justement sa seconde question, compte tenu des faits divers qui se passent sur la commune. Monsieur le maire répond que les gendarmes interviennent régulièrement sur la commune. Il en est toujours informé par sms.

Valérie BELLO précise qu'il y a eu des dégradations à la station de lavage, un véhicule endommagé au 19 rue du 3 juillet 1944 et un scooter dans le buisson de la zone artisanale...

Guillaume DEMEESTER souhaite faire un retour sur l'AG du Comité des Fêtes. L'association manque de bénévoles et ressent un manque de soutien. Il n'y a jamais personne à la fin des manifestations. La commune est animée mais les choses se font dans la douleur. Certes, les gens sont heureux lorsqu'il y a une manifestation mais il faut qu'ils sachent que cela ne se fait pas tout seul. Monsieur le maire rappelle que le soir d'Octobre Rose, se sont des personnes hors commune qui ont aidé au rangement !

Guillaume DEMEESTER indique qu'il y a non seulement le rangement mais également le nettoyage des salles qui prend du temps, parfois le lendemain de la manifestation.

Catherine VERGNAUD indique que le devis pour les décors de Noël est validé pour 11 700 € TTC avec un seul sapin de 4 mètres.

Fin de séance : le 7/09 – 22h30

A VERRIERES, le 09/10/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Pierrick GIRAULT